



SEVT.

# Communication sur le Progrès (C.O.P) PACTE MONDIAL / GLOBAL COMPACT



Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

## DÉCLARATION DU DIRIGEANT

Honorable Secrétaire Général,

Depuis plus de 20 ans, nous accompagnons nos clients dans la gestion de leurs déchets industriels en leur proposant des filières de valorisation. Notre valeur ajoutée réside dans l'étude et l'analyse de la filière de valorisation la plus adaptée au déchet à valoriser, tout en assurant la logistique et la traçabilité réglementaire.

Notre mission d'entreprise repose sur la volonté de donner une seconde vie au déchet et ainsi de préserver les ressources naturelles. Afin de mener à bien cette mission, nous construisons des relations responsables avec nos parties prenantes et accompagnons nos clients dans un développement technique durable.

C'est dans ce cadre que nous avons décidé d'adhérer au Global Compact en 2018 et de mettre en œuvre les dix principes du Pacte Mondial au quotidien.

Afin de conforter notre engagement, nous avons conduit plusieurs actions dans les domaines de l'environnement, la lutte contre la corruption, les normes internationales du travail et les Droits de l'Homme que vous trouverez détaillées ci-après.

Nous profitons de cette communication sur le Progrès au niveau learner pour vous réaffirmer notre adhésion au Global Compact ainsi que le respect de ses dix principes pour l'année à venir.

Axelle ELUAU – Directrice



## PRESENTATION DE SEVT

- SEVT, Société Européenne de Valorisation et de Traitement, a été créée en octobre 2000 par Messieurs ROYER, LEGRAND et BOUTIGNY.
- En 2019, la société SEVT a été rachetée par la société ABO GLOBAL dans le but de compléter l'activité de valorisation et de traitement des déchets. Monsieur LEGRAND a rejoint l'actionnariat de ABO, Madame ELUAU est nommée Directrice Opérationnelle.
- L'activité principale de SEVT est la recherche de filière de valorisation des sous-produits industriels. Une fois la filière validée par le client, SEVT prend en charge le déchet en vue de son traitement. A cette fin, SEVT dispose d'un récépissé de négoce et courtage.
- La société est certifiée ISO 9001 depuis 2007 Certificat N° MS10 ISO9K 10523.
- Responsabilité Sociétale des Entreprises certifiée ECOVADIS (note 2019 : 50/100), soit dans les 66% des meilleures entreprises du secteur
- Les principaux clients de SEVT sont des fonderies implantées dans un rayon de 600 kilomètres autour de Rouen.



# THEMES ET PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT

1.  
Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme

2.  
Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme

## Droits de l'Homme

7.  
Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement

8.  
Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

9.  
Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

## Environnement

3.  
Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

4.  
Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi

5.  
Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

6.  
Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

## Normes internationales du travail

10.  
Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

## Lutte contre la corruption

### LES 10 PRINCIPES

# DROITS DE L'HOMME

**1. PROMOUVOIR ET RESPECTER LA PROTECTION DU DROIT INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS DE L'HOMME.**

**2. VEILLER A NE PAS SE RENDRE COMPLICES DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.**

SEVT est une société française et veille, à ce titre, à respecter la législation française en matière des droits de l'homme.

Nos fournisseurs sont principalement des grands groupes Français. SEVT est également amenée à travailler avec des centres de traitement de déchets localisés en Belgique.

Nos clients sont tous implantés en France. Qu'ils s'agissent de grands groupes ou de petites structures, tous dépendent du droit du travail français.

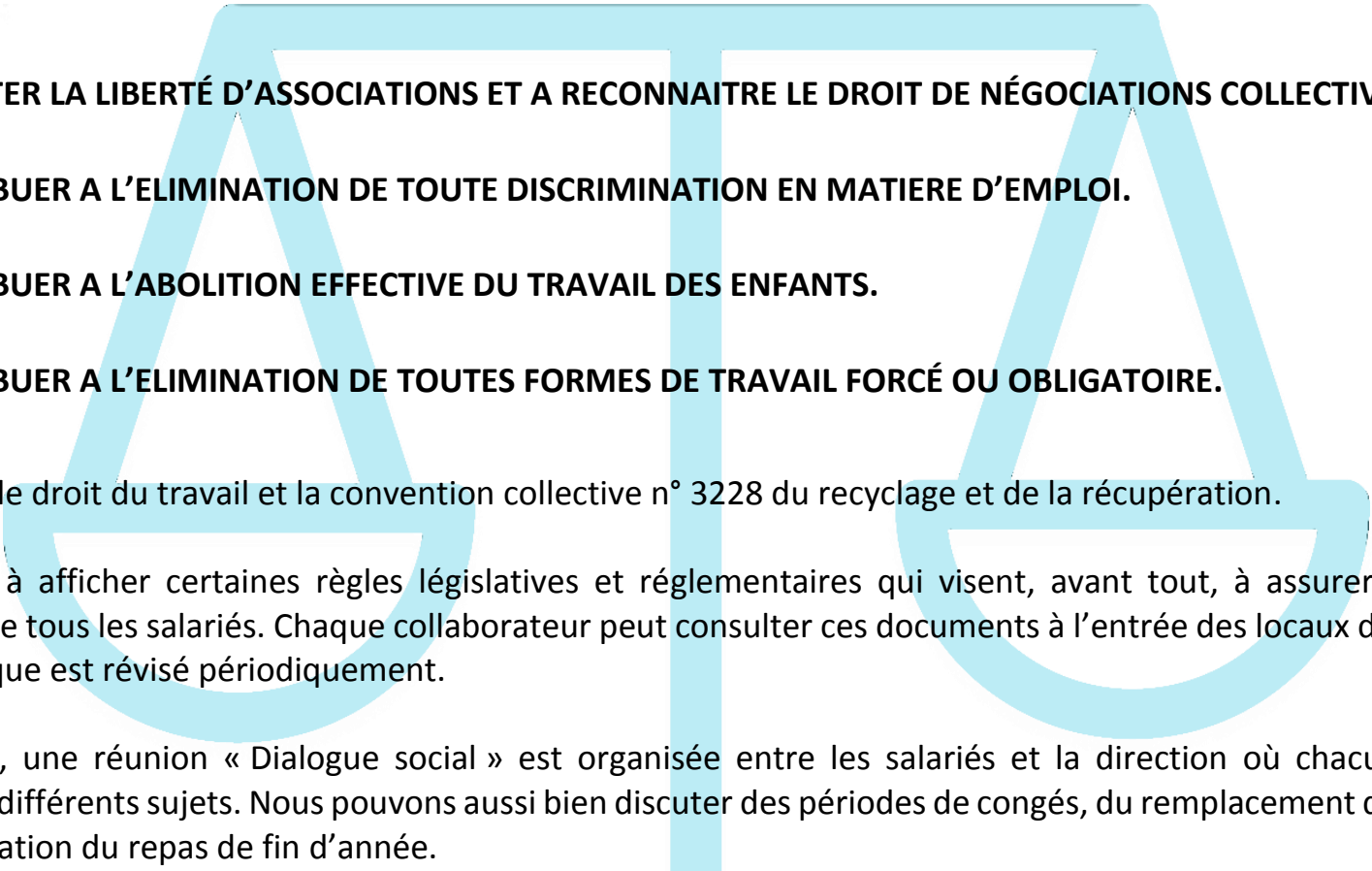
Certains de nos clients sont également membres du Global compact au niveau International. (Ex : Saint Gobain).

✓ **100 % de nos parties prenantes sont soumises aux réglementations et aux normes françaises.**

Tous les ans, SEVT s'engage en faveur de l'association la voix de l'enfant par le biais de ses cartes de vœux.



## NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- 
- 3. RESPECTER LA LIBERTÉ D'ASSOCIATIONS ET A RECONNAITRE LE DROIT DE NÉGOCIATIONS COLLECTIVES.**
  - 4. CONTRIBUER A L'ÉLIMINATION DE TOUTE DISCRIMINATION EN MATIERE D'EMPLOI.**
  - 5. CONTRIBUER A L'ABOLITION EFFECTIVE DU TRAVAIL DES ENFANTS.**
  - 6. CONTRIBUER A L'ÉLIMINATION DE TOUTES FORMES DE TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE.**

SEVT respecte le droit du travail et la convention collective n° 3228 du recyclage et de la récupération.

Elle s'emploie à afficher certaines règles législatives et réglementaires qui visent, avant tout, à assurer la sécurité et l'information de tous les salariés. Chaque collaborateur peut consulter ces documents à l'entrée des locaux de la société. Le document unique est révisé périodiquement.

Chaque année, une réunion « Dialogue social » est organisée entre les salariés et la direction où chacun est libre de s'exprimer sur différents sujets. Nous pouvons aussi bien discuter des périodes de congés, du remplacement du micro-ondes ou de l'organisation du repas de fin d'année.

Suite au dialogue social du 3eme trimestre 2017, chaque salarié bénéficie de tickets restaurant. Chaque enfant de salariés reçoit des cartes cadeau pour les fêtes de Noël.

En 2019, il a été décidé que tous les salariés bénéficieraient d'une mutuelle offrant une prise en charge supérieure à celle de la mutuelle de la convention collective.

## FORMATIONS / PRÉVENTION DES RISQUES

Nos collaborateurs ont tous participé à une formation en 2017 sur l'ergonomie au travail et nous avons réorganisé l'aménagement de leur environnement de travail afin que chacun se sente bien pour mener à bien ses missions.

Une formation de secourisme est également prévue pour le plan de formation 2020/2021.

SEVT met un point d'honneur à être à l'écoute de ses collaborateurs afin que leurs conditions de travail soient optimisées. Les horaires de travail sont organisés afin que chaque salarié puisse avoir un confort de vie en dehors de leur travail.

Les collaborateurs ont participé à une formation concernant les risques psychosociaux. Ces risques ont été intégrés dans le document unique. Ce dernier a été mis à jour en août 2020 en incluant les risques liés à l'épidémie du Covid-19 et à la mise en place du télétravail dans le cas où un nouveau confinement serait imposé.

- ✓ **100 % de CDI**
- ✓ **1.59 % d'absentéisme en 2019 (moyenne de 5.10 % en France)**
- ✓ **Mutuelle des salariés 100 % prise en charge par SEVT**

## ENVIRONNEMENT

- 7. APPLIQUER L'APPROCHE DE PRECAUTION FACE AUX PROBLEMES TOUCHANT A L'ENVIRONNEMENT.**
- 8. PRENDRE DES INITIATIVES TENDANT A PROMOUVOIR UNE PLUS GRANDE RESPONSABILITÉ EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT.**
- 9. FAVORISER LA MISE AU POINT ET LA DIFFUSION DE TECHNOLOGIES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT.**

Soucieuse de l'environnement, SEVT a choisi de déménager en 2016 dans des locaux à faible consommation d'énergie.

SEVT dispose aujourd'hui de locaux répondants aux normes BBC.

Notre photocopieur est également équipé d'un système de mise en veille automatique afin d'économiser de l'énergie.

Depuis 2017, SEVT a remplacé son sous-traitant pour le ménage par une société qui utilise exclusivement des produits d'entretien BIO.

Des poubelles de tri sélectifs ont été mises en place à chaque bureau afin que les collaborateurs soient sensibilisés au tri des déchets.



SEVT est en recherche permanente pour améliorer sa contribution face aux problèmes liés à l'environnement.

Chaque année, nous faisons appel à l'association Atelier Papier Carton (APCAR) qui est une Structure d'Insertion par l'Activité Economique, spécialisée dans la collecte et le recyclage de papiers et de cartons. Elle est chargée d'éliminer nos archives papier.

De même, nous avons mis en place depuis plusieurs années l'envoi de nos factures par mail ainsi que tout document pouvant être envoyé par mail afin d'éviter l'impression papier.

✓ **100 % de nos archives recyclées**

SEVT est chargée de programmer l'enlèvement des déchets industriels de ses clients. Pour cela nous faisons appel à des transporteurs qualifiés et soucieux de leur impact sur l'environnement.

En effet, nous avons mis en place un indicateur Euro 5/6 afin de connaître l'implication de nos transporteurs en matière de GES.

Tous les ans, nous demandons à nos transporteurs de répondre à un questionnaire sur leur flotte camions.

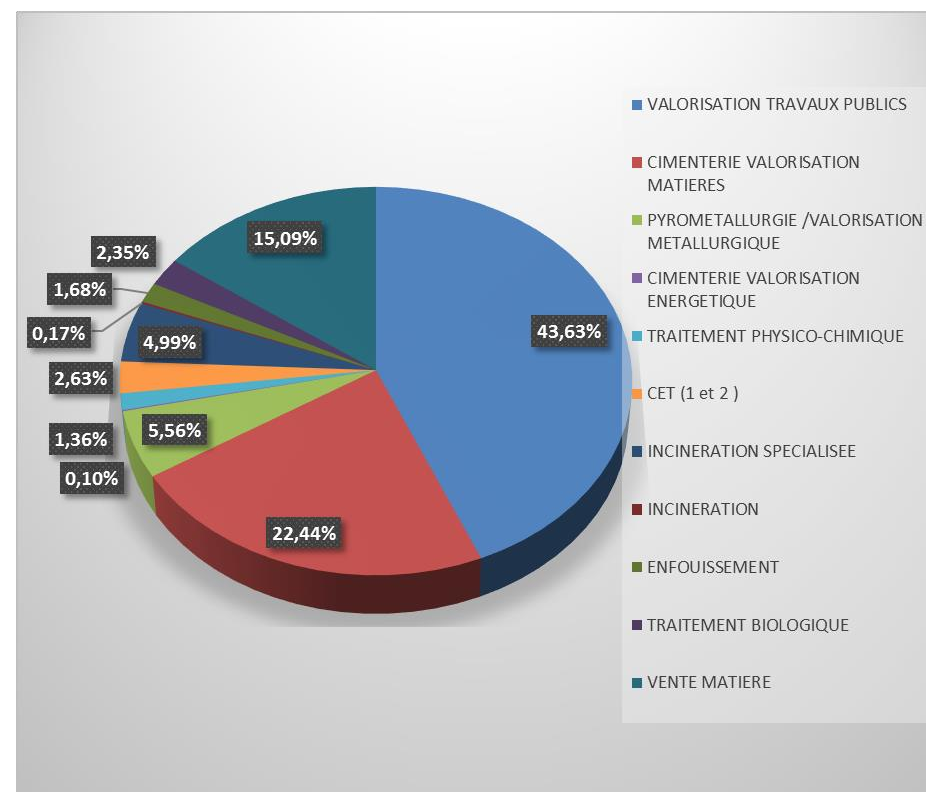
✓ **100 % des camions de nos transporteurs ayant répondu à l'enquête de 2019 sont euro 5/6**

Le cœur de métier de SEVT est la valorisation et le traitement de déchets des sous-produits industriels. Nous sommes en recherche constante de solutions de valorisation pour nos clients. Nous réfléchissons actuellement à un nouvel indicateur Co2/Eco-conduite.

Nous avons mis en place une veille réglementaire VIGIlist afin d'être informé de toute modification dans notre domaine d'activité.

Ci-dessous la répartition de l'activité de SEVT en matière de valorisation pour 2019 :

Types de traitement	Répartition en %	Codes
VALORISATION TRAVAUX PUBLICS	43,63%	R 5
CIMENTERIE VALORISATION MATIERES	22,44%	R 5
PYROMETALLURGIE / VALORISATION METALLURGIQUE	5,56%	R 4
CIMENTERIE VALORISATION ENERGETIQUE	0,10%	R 1
TRAITEMENT PHYSICO-CHIMIQUE	1,36%	D 9
CET (1 et 2 )	2,63%	D 5
INCINERATION SPECIALISEE	4,99%	D 13
INCINERATION	0,17%	D 10
ENFOUISSEMENT	1,68%	D 1
TRAITEMENT BIOLOGIQUE	2,35%	D 8
VENTE MATIERE	15,09%	



✓ Tonnage traité en 2019 = 51 580 tonnes (part valorisée = 86.82 %)

## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

### 10. AGIR CONTRE LA CORRUPTION SOUS TOUTES SES FORMES, Y COMPRIS L'EXTORSION DE FONDS ET LES POTS-DE-VIN.

SEVT est soumis depuis 2017 à un contrôle de sa comptabilité par un commissaire aux comptes

→ Aucune alerte de fraude remontée

SEVT veille à respecter les règles fiscales et déontologiques des clients concernant les cadeaux d'entreprise

De plus, lorsque nous recevons des cadeaux en fin d'année de la part de nos fournisseurs, nous veillons à ce qu'il n'y ait pas d'intention cachée derrière le cadeau.

Enfin, nous respectons le règlement de nos parties prenantes lorsque celui-ci interdit aux salariés de recevoir un cadeau.

SEVT travaille sur la rédaction d'une charte éthique qui sera communiquée à ses parties prenantes en 2021.